



Assemblée générale

Distr. générale
14 octobre 2020
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme

Quarante-cinquième session

14 septembre-7 octobre 2020

Point 9 de l'ordre du jour

**Racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance
qui y est associée : suivi et application de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

Résolution adoptée par le Conseil des droits de l'homme le 6 octobre 2020

45/23 Célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban

Le Conseil des droits de l'homme,

Rappelant toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale, par la Commission des droits de l'homme et par lui-même concernant l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, en particulier la résolution 56/266 de l'Assemblée, du 27 mars 2002, dans laquelle l'Assemblée a fait siens la Déclaration et le Programme d'action de Durban, et les résolutions 2002/68 du 25 avril 2002 et 2003/30 du 23 avril 2003 de la Commission,

Rappelant également la résolution 57/195 de l'Assemblée générale, du 18 décembre 2002, dans laquelle l'Assemblée a confié des responsabilités aux institutions compétentes des Nations Unies aux fins de l'application effective, à l'échelle internationale, de la Déclaration et du Programme d'action de Durban,

Rappelant en outre la résolution 68/237 de l'Assemblée générale, du 23 décembre 2013, dans laquelle l'Assemblée a décidé que la décennie 2015-2024 serait la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine,

Notant que l'année 2021 sera celle du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban,

Affirmant que cet anniversaire offre une occasion importante de faire le point sur les progrès accomplis sur la voie de l'élimination du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée et sur les bonnes pratiques suivies et les difficultés rencontrées en ce qui concerne l'application de la Déclaration,

Constatant avec préoccupation la persistance des actes résultant du racisme, de la discrimination raciale, de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée,

Soulignant qu'il faut redoubler d'efforts pour combattre le fléau que constituent le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, quels que soient l'époque et le lieu où il frappe,

Soulignant que le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban offre à la communauté internationale une occasion

GE.20-13356 (F) 191020 191020



* 2 0 1 3 3 5 6 *

Merci de recycler



importante de réaffirmer sa volonté d'éliminer le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et engageant les États et les populations à célébrer cet anniversaire dans toutes les régions en organisant diverses activités,

1. *Prend note avec satisfaction* des efforts que le Groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban a déployés pour s'acquitter de son mandat et se félicite des conclusions et des recommandations que le Groupe de travail a formulées à l'issue de sa dix-septième session et consignées dans son rapport sur les préparatifs de la célébration du vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action¹ ;

2. *Engage* l'Assemblée générale à adopter, à sa soixante-quinzième session, une résolution dans laquelle elle demandera que soit organisée, pendant le débat de haut niveau de sa soixante-seizième session, une réunion plénière de haut niveau destinée à marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, le but étant qu'elle se déclare déterminée à faire en sorte que la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, et la protection des victimes de des phénomènes, soit une priorité de rang élevé pour tous les pays ;

3. *Décide*, pour célébrer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, d'organiser pendant le débat de haut niveau de sa quarante-sixième session une table ronde de haut niveau qui portera principalement sur l'application de la Déclaration et du Programme d'action et sur les progrès accomplis, les bonnes pratiques suivies et les difficultés rencontrées ;

4. *Engage* les États et les populations à célébrer cet anniversaire dans toutes les régions en organisant diverses activités ;

5. *Invite* les États Membres, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes à envisager d'apporter leur soutien pour permettre aux organisations non gouvernementales d'organiser des activités liées à cet anniversaire et d'y participer ;

6. *Invite* les États Membres, les organisations internationales et régionales, les représentants de la société civile et les autres parties prenantes à prendre diverses initiatives à forte visibilité pour célébrer les évolutions positives et examiner les problèmes qui subsistent, ce qui permettra de sensibiliser efficacement l'opinion à tous les niveaux ;

7. *Prie* la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme d'organiser la table ronde susmentionnée et de se mettre en rapport avec la Rapporteuse spéciale sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, les États, les institutions et organismes des Nations Unies compétents, et les représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales et des institutions nationales des droits de l'homme, en vue de garantir leur participation à la table ronde ;

8. *Demande* aux États Membres et aux organismes des Nations Unies de redoubler d'efforts pour distribuer largement le texte de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et préconise l'adoption d'initiatives visant à les faire traduire et à les diffuser à grande échelle ;

9. *Prie* la Haute-Commissaire d'établir un rapport de synthèse sur les conclusions de la table ronde ;

10. *Prie également* la Haute-Commissaire d'élaborer des documents d'information sur le vingtième anniversaire, qui seront diffusés à l'occasion de diverses manifestations, par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies et du site Web du Haut-Commissariat et d'autres entités des Nations Unies.

37^e séance
6 octobre 2020

[Adoptée sans vote.]

¹ A/HRC/45/48.